



**Communiqué de presse de la direction régionale
de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté**

171 300 habitants échappent à la pauvreté grâce à la redistribution

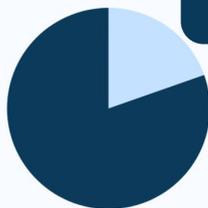
En 2021, 13 % des Bourguignons-Francis-Comtois vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Sans le système redistributif socio-fiscal, impôts et prestations sociales, ils seraient presque 20 % dans ce cas. La plupart de ceux qui échappent ainsi à la pauvreté perçoivent alors un revenu légèrement supérieur au seuil de pauvreté.

Avec des prestations ciblées, comme les allocations familiales, et un barème de l'impôt sur le revenu tenant compte de la composition des ménages, ce système soutient davantage les familles avec enfants.

5 septembre 2024

Taux de pauvreté monétaire avant et après redistribution en 2021 en Bourgogne-Franche-Comté

Avant impôts et prestations
sociales



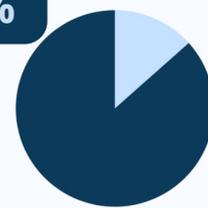
19,6 %

Redistribution



13,4 %

Grâce au système
redistributif socio-fiscal



(prestations familiales, minima sociaux,
prestations logement, quotient familial
de l'impôt sur le revenu)

521 600 habitants
de la région seraient pauvres
sans redistribution

357 200 habitants
de la région vivent
sous le seuil de pauvreté



**Particulièrement exposées à la pauvreté,
les familles monoparentales
et les familles nombreuses
bénéficient le plus fortement
du soutien socio-fiscal**



Champ : Personnes des ménages fiscaux vivant en Bourgogne-Franche-Comté en logement ordinaire et dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2021.

Contact :

Christophe Leduc, chargé de communication externe
Insee Bourgogne-Franche-Comté
dr25-communication-externe@insee.fr ou 06 63 30 50 36

Consulter la publication :

[Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n°205](#)
www.insee.fr, rubrique Statistiques et études
X Fil X (ex-Twitter) régional : [@InseeBFC](#)